

## Professeur.e.s documentalistes

\* Bilan de rentrée et échanges

\* **Actualités de la professions** (GAR, EPI, Réforme du lycée,...)

\* **Actualités syndicales** (Groupe national, élections professionnelles, revendications à porter)

Intervenantes **Élodie GEAS et Alice PETIT, secrétaires académiques du SNES de l'Académie de Reims.**

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement. L'**autorisation d'absence** est de droit, sans perte de salaire ni récupération, si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 29 octobre 2018**. Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant ce modèle :

Nom, prénom. à Mme. La Rectrice  
Établissement. Sous couvert de  
M. le Principal / Proviseur

Conformément aux dispositions de la loi **n°84/16 du 11/01/1984** et **n°82.997 du 23/11/1982** définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le 29 novembre 2018 toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Reims.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sincères salutations.

Date et signature

**Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de vous inscrire aussi auprès du SNES et de préciser votre présence (ou non) au repas du midi** (par mel [s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu) ou par voie postale au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims). Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués.



Avec le  
snes,  
fsu  
mon métier  
a du sens.